

Convention collective 2015-2020 Forfaitaire et salaire

Rappel d'information (cf. *La Riposte*, V36 N17 – 6 juin 2016)

Bonne rentrée 2016-2017

Benoît Collette, coordonnateur du Comité de coordination syndicale

Au nom des membres du Comité de coordination syndicale (CCS), j'aimerais d'emblée vous souhaiter une bonne année scolaire 2016-2017. Nous espérons que les vacances vous auront permis de refaire le plein d'énergie après une année très intense. Le titre du mot de bienvenue de l'an dernier se lisait ainsi : « Une année qui s'annonce mouvementée ». Et elle le fut, manifestation : négociations, grève, nouvelle équipe syndicale, nombreux dossiers de griefs, etc. L'atmosphère post-négo de ce début d'année est quelque peu différente.

À la suite des élections d'avril dernier, il y a eu un renouvellement partiel de l'équipe. Nous accueillons, au CCS, trois nouveaux membres qui n'en sont pas, par contre, à leurs premières armes syndicales. Vous aurez une redoutable équipe pour vous défendre, vous aider et vous représenter.

Plusieurs dossiers vont nous occuper au cours des prochains mois, notamment l'élaboration du nouveau plan stratégique ainsi que le nouveau plan de la réussite; la révision du fonctionnement des Services adaptés ainsi que les ressources dédiées aux élèves à besoin particulier (EBP); le dossier de la formation à distance et de la Formation continue; la mise en place du nouveau Comité de prévention des litiges et la poursuite des travaux sur le fonctionnement du CCS.

Encore cette année, nous sommes toujours disponibles afin de rencontrer les membres ou les départements qui le souhaitent, si vous vivez un problème particulier ou si vous souhaitez discuter avec nous d'un enjeu qui vous touche. □

Dans ce numéro...

- **Bonne rentrée 2016-2017**
par Benoît Collette
- **Forfaitaire et salaire**
- **Petits rappels en début de trimestre**
par Marie-Josée Boudreau
- **Calendrier des instances locales**
Calendrier de l'instance syndicale
fédérative
par Myriam Litalien Bradley
- **Le Syndicat des profs, ça mange quoi en hiver?**
par Myriam Litalien Bradley
- **Le Syndicat vous veut!**
par Martin Pelletier
- **La Riposte pour qui? pour quoi?**
par Patricia Posadas

Agenda

Septembre 2016

- 13 : Conseil syndical
- 20 : Assemblée générale
et « 5 à 7 » de la rentrée
- 29-30 : Conseil général FEC

L'enseignante ou l'enseignant qui a été à l'emploi du Cégep de Rimouski entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 a droit au montant forfaitaire. Les montants forfaitaires seront calculés sur la base d'un équivalent temps complet (ETC). Pour un ETC, les enseignantes et les enseignants recevront 547,89 \$ pour 2015-2016.

Dans le cas de l'enseignante ou de l'enseignant qui n'est plus à l'emploi du Cégep, cette somme n'est exigible que si l'enseignante ou l'enseignant en fait la demande par écrit au Collège dans les 120 jours qui suivent l'expédition, par le Collège au Syndicat, d'une liste des noms et dernières adresses connues des enseignantes et des enseignants visés. Cette liste est expédiée dans les 120 jours qui suivent la signature de la convention collective.

Nous savons maintenant que dans la paie du 15 septembre 2016, le nouvel échelon salarial sera appliqué de même que sera versée la rétroaction salariale (en date du 1^{er} avril 2016). De plus, avant la fin septembre, le montant forfaitaire se retrouvera dans nos paies.



Vous trouverez en pièce jointe la nouvelle convention collective. Elle se trouve également sur le site Web du SEECR et de la FEC-CSQ.

Petits rappels en début de trimestre

Marie-Josée Boudreau, responsable de l'application de la convention collective

Signature de contrat

Avec le début de l'année scolaire, plusieurs auront à signer un contrat pour le trimestre ou pour l'année en cours. Ce contrat comporte plusieurs informations importantes dont il est essentiel de vérifier l'exactitude pour être bien certain qu'elles reflètent votre situation réelle.

Éléments à vérifier : expérience professionnelle, scolarité reconnue, échelon salarial, type d'engagement (contrat annuel, temps plein ou partiel) et durée du contrat. Notez que les salaires indiqués sur les contrats de cette année ne correspondent pas aux nouveaux échelons entrés en vigueur le 1^{er} avril : un ajustement se fera en septembre pour tous les enseignants et enseignantes.

En cas de doute, n'hésitez surtout pas à nous contacter au Syndicat au poste téléphonique 2176. □

Accompagnement

Vous êtes convoqué par un membre de la Direction? N'hésitez pas à demander le motif de la rencontre et veillez à être accompagné d'un des membres de votre Comité de coordination syndicale ou d'une autre personne de votre choix. Cette personne sera à l'écoute et prendra des notes qui vous seront utiles par la suite. En effet, il peut s'avérer difficile de retenir les informations données, surtout si la rencontre génère des émotions, qu'elles soient positives ou négatives. Comme le dit l'adage : « Deux têtes valent mieux qu'une! ». □

Congés parentaux et autres projets emballants

Vous êtes enceinte? Vous souhaitez adopter l'enfant de votre conjoint? Vous rêvez de parcourir le monde et ignorez pour quel type de congé opter? Il existe de nombreux droits parentaux dont vous pourriez bénéficier et plusieurs congés pouvant être accordés. N'hésitez pas à venir nous rencontrer au B-210 pour mieux connaître vos droits et les différents chemins qui s'offrent à vous. □

Calendrier des instances syndicales locales

Myriam Litalien Bradley, responsable des pratiques syndicales

La pratique du SEECR est de tenir ses Assemblées générales et ses conseils syndicaux pendant la période de vie étudiante afin de permettre au plus grand nombre possible de membres de participer aux instances. Nous vous prions donc de consulter ce calendrier afin d'éviter, autant que possible, d'inscrire d'autres réunions ou activités à votre agenda aux dates et aux heures des assemblées générales ou des conseils syndicaux.

Nous comprenons que certains départements doivent tenir leurs réunions départementales ou offrir leurs disponibilités à la période de la vie étudiante, faute de temps. Nous vous encourageons toutefois à profiter de toutes les occasions possibles pour participer à la vie syndicale et, ainsi, donner votre avis sur les dossiers qui influencent l'exercice de votre profession. □

- ▶ le mardi 13 septembre
Conseil syndical
- ▶ le mardi 20 septembre
Assemblée générale
et « 5 à 7 » de la rentrée
- ▶ le mardi 18 octobre
Assemblée générale
- ▶ le mardi 15 novembre
Assemblée générale
- ▶ le mardi 29 novembre
Conseil syndical
- ▶ le mardi 13 décembre
Assemblée générale

Calendrier de l'instance syndicale fédérative

Le SEECR est membre de la FEC-CSQ (Fédération des enseignantes et enseignants de cégep) laquelle tient des rencontres auxquelles les membres du SEECR peuvent assister. Si cela vous intéresse, voici le calendrier de ces rencontres pour cet automne. Pour toute information supplémentaire, contactez-nous au 2176 ou au B-210. □

- ▶ le jeudi 29 et vendredi 30 septembre
Conseil général à Québec
- ▶ le jeudi 24 et vendredi 25 novembre
Conseil général à Québec

Le Syndicat des profs, ça mange quoi en hiver?

Myriam Litalien Bradley, responsable des pratiques syndicales

Parfois associé à des aspects négatifs, le syndicalisme a souvent mauvaise presse. Pourtant, au Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski (SEECR), on est dynamique et positif!

À quoi ça sert?

Les buts du SEECR sont l'étude, la sauvegarde et la promotion des intérêts professionnels, sociaux, économiques et politiques de ses membres et des autres travailleuses et travailleurs. Les moyens privilégiés pour atteindre ces buts sont :

- la représentation des membres partout où leurs intérêts sont débattus;
- la négociation et le suivi de l'application de la convention collective;
- la promotion des droits nouveaux;
- la promotion de pratiques syndicales favorisant la participation des membres au processus décisionnel;
- le développement de services de qualité auprès des membres;
- le développement d'une culture enseignante et syndicale;
- la diffusion de l'information. (Article 4 des Statuts du SEECR).

Bref, votre syndicat ne se contente pas de voir au respect de la convention collective! Il organise des formations et des activités syndicales et sociales, il offre son appui financier ou politique à d'autres organismes, il participe à la recherche de solutions durables pour le réseau collégial et pour la société, etc.

Comment ça fonctionne?

C'est le Comité de coordination syndicale qui administre les affaires syndicales entre les réunions de l'assemblée générale, mais c'est cette dernière, composée de tous les membres du syndicat, qui décide de tout (Article 19 des Statuts). De plus, chaque département mandate une déléguée ou un délégué pour le représenter au Conseil syndical, instance qui fait le pont entre les départements et le Comité de coordination syndicale. Cette structure assure l'efficacité du syndicat, une bonne communication entre ses membres et le respect de la démocratie. Il est donc important pour chaque membre de se tenir informé, mais aussi d'informer le Comité de coordination syndicale, le Conseil syndical ou l'Assemblée générale de toute affaire pertinente et de participer activement aux assemblées et aux autres activités syndicales parce qu'ensemble, nous avons le pouvoir d'améliorer nos conditions de travail, mais également nos conditions de vie et celles de la société.

De plus, grâce à des statuts qui limitent à une année, renouvelable deux fois, la durée des mandats des élues et élus du Comité de coordination syndicale, le SEECR s'assure que ses membres soient représentés par des personnes vivant au cœur de la réalité de leur profession et de leur collègue. Ces mesures favorisent également le transfert des connaissances et des compétences liées aux affaires syndicales à un plus grand nombre de militantes et militants, en plus de favoriser la libre circulation de l'information.

Le Comité de coordination syndicale, c'est composé de qui?

Voici les profs élus au Comité de coordination syndicale pour l'année 2016-2017 :

- Coordonnateur : **Benoît Collette**, enseignant en Sciences politiques;
- Responsable de l'application de la convention collective : **Marie-Josée Boudreau**, enseignante en français;
- Responsable des communications : **Patricia Posadas**, enseignante en français;
- Responsable des finances et du perfectionnement : **Martin Pelletier**, enseignant en français;
- Responsable des affaires pédagogiques : **Benjamin Saint-Gelais**, enseignant en philosophie;
- Responsable des pratiques syndicales : **Myriam Litalien Bradley**, enseignante en français.

Saviez-vous que des membres du SEECR enseignent au CMÉC (Centre matapédien d'études collégiales) à Amqui? Notre agente de liaison assure le lien entre ces membres, le SEECR et la FEC.

- Agente de liaison : **Karine Viens**, enseignante en Chimie.

Notre technicienne de bureautique, Louiselle Rioux, assure également une présence à votre bureau syndical (B-210).

Bref, le SEECR travaille pour vous et, surtout, avec vous. C'est pourquoi nous souhaitons vivement votre présence active au syndicat pour entendre votre point de vue et pour que vous puissiez profiter d'un réseau de solidarité qui vous aidera sans doute à accomplir la tâche exigeante, mais combien exaltante, qui vous attend! ☐

Le Syndicat vous veut!

Martin Pelletier, responsable des finances et du perfectionnement

Participer aux divers comités syndicaux vous permet de prendre part activement aux décisions locales et d'en apprendre beaucoup sur le fonctionnement du collège, mais cela permet aussi d'aider à l'efficacité de votre syndicat et à sa force. Votre point de vue et vos compétences nous sont très précieux et c'est par le biais de ces comités que nous comptons vous permettre de les faire valoir.

Commission des études et Comité des affaires pédagogiques (fréquence : environ une réunion le mardi avant-midi aux deux semaines; responsable : Benjamin St-Gelais).

L'instauration de nouvelles attestations d'études collégiales, la Politique sur la rigueur et l'honnêteté intellectuelle, la gestion des Services adaptés et la Politique de gestion de plaintes étudiantes sont quelques-uns des sujets traités par cette instance pédagogique officielle du Collège. En ce moment, deux postes de coordination des secteurs techniques sont libres.

Comité de perfectionnement (quelques réunions par trimestre; responsable : Martin Pelletier).

Ce comité du collège administre la politique et le budget de perfectionnement du personnel enseignant. Aucun membre n'a confirmé sa participation à ce comité pour l'instant. Il y a deux postes à pourvoir représentant le secteur des sciences et techniques biologiques et physiques.

RCS (Rencontre entre le collège et le syndicat) (fréquence : une réunion aux deux semaines; responsable : Marie-Josée Boudreau).

Ces rencontres portent sur l'application et

l'interprétation de la convention collective et sur les relations de travail.

Comité des relations de travail (fréquence : une réunion aux deux semaines; responsable : Marie-Josée Boudreau).

Ce comité syndical est constitué des membres de la RCS et de tout membre intéressé aux questions d'application de la convention collective.

Comité du programme d'aide au personnel (fréquence : une à deux réunions par trimestre; responsable : Mylène Gilbert, comité qui relève du collège).

Le Programme d'aide au personnel offre un soutien psychologique aux membres du personnel du collège. Le comité, pour sa part, coordonne surtout le volet préventif du programme. Il planifie donc les différentes activités du programme et s'assure de la bonne gestion des ressources allouées au programme.

Affaires financières (fréquence : quelques réunions par trimestre; responsable : Martin Pelletier).

Votre tout nouveau responsable des finances et du perfectionnement aura bien besoin de conseils de membres éclairés au sujet de l'administration financière de l'organisme. Étant donné que l'assemblée générale a dû adopter des prévisions budgétaires déficitaires au printemps dernier, la tâche de redresser les finances du syndicat sera importante. Au moment d'écrire ces lignes, aucun membre n'a confirmé sa participation à ce comité. Le nombre est illimité.

Comité interne de vérification comptable (fréquence : une vérification aux trois mois; responsable : Martin Pelletier).

Ce comité est essentiel au fonctionnement du syndicat. Deux personnes minutieuses doivent éplucher les finances du syndicat tous les trois mois. Pour l'instant, personne n'a confirmé sa participation à ce comité.

Comité des pratiques syndicales (fréquence : quelques réunions par trimestre, selon les dossiers; responsable : Myriam Litalien Bradley).

Ce comité s'intéresse à diverses questions de régie interne du Syndicat. Cette année,

la révision des tâches et responsabilités des différents postes du Comité de coordination syndicale et la révision de certains articles des Statuts du SEECR, particulièrement ceux en lien avec le CMEC, seront les dossiers qui animeront le comité. Ce comité est ouvert à tous les membres et le nombre est illimité.

Si vous voulez mettre l'épaule à la roue, soumettez votre candidature sans hésiter au bureau du SEECR (B-210, poste : 2176). □

La Riposte pour qui? pour quoi?

Patricia Posadas, responsable des communications

L'amitié se nourrit de communication.

Michel de Montaigne

La mission première d'un journal syndical est de fournir à ses membres toutes les informations pertinentes qui sont nécessaires afin de comprendre et de suivre :

1. le rôle et le travail du Comité de coordination syndicale;
2. l'évolution des dossiers importants qui concernent notre profession;
3. les enjeux sociaux et politiques qui nous concernent en tant qu'enseignantes et enseignants, mais aussi en tant que citoyennes et citoyens.

Une autre mission fondamentale de *La Riposte*, c'est d'offrir aux membres de notre syndicat une tribune grâce à laquelle ils peuvent partager leurs opinions, leurs questionnements, leurs doutes tout comme leurs aspirations. Ce journal est nôtre et, chaque année, il prend des couleurs différentes, traite de sujets changeants, puisque

notre communauté est sans arrêt en mouvement. Je vous invite à alimenter ce mouvement de réflexion, d'échange et de communication. C'est ainsi que notre amitié syndicale se forge : dans le dialogue.

50 ans d'histoire syndicale

Par ailleurs, en 2017, tout comme le Cégep de Rimouski, le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep fêtera ses 50 ans. Tout au long de l'année, nous tenterons de paver la voie aux célébrations à venir en faisant paraître des articles liés à notre histoire syndicale.

Votre Riposte

Vous désirez lancer une réflexion sur le rôle de l'éducation, sur ses métamorphoses, sur le syndicalisme et son histoire, sur la vie dans votre cégep et en région ou sur tout autre sujet qui vous semble pertinent, mais vous n'osez pas? Contactez-moi. Je serai heureuse de vous aider et ravie de votre participation. □